

## Sollicitation du Département du Cher pour l'élaboration du CT de gestion globale de la ressource sur les périmètres des SAGE Cher amont et Yèvre- Auron

---

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron, une démarche d'élaboration d'un contrat territorial gestion quantitative et qualitative a été initiée fin 2016 par la Chambre d'agriculture du Cher.

Afin d'accompagner cette dernière dans la première phase visant la rédaction de l'état des lieux-diagnostic sur les thématiques hors agricoles, les 2 animateurs de SAGE ainsi que le renfort temporaire recruté sur le bassin du Cher ont été mobilisés à hauteur de  $\frac{3}{4}$  d'un ETP.

Suite à des échanges sur la gouvernance de cette procédure avec les différentes parties prenantes, et dans le prolongement de l'initiative prise par la Chambre d'agriculture du Cher en en juillet dernier (Cf. Courrier joint), le Conseil Départemental du Cher a sollicité l'Etablissement le 16 octobre (Cf. Courrier joint) afin qu'il en assure dès 2019 le portage technique.

Au regard de l'intérêt que présente cette démarche et des possibles voies de mutualisation et de renforcement des synergies avec les 2 SAGE dont l'Etablissement assure le portage, il est proposé, sous réserve d'un avis favorable des CLE concernées et de l'obtention des financements nécessaires, de mobiliser un ingénieur dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités d'un an.

Cet agent serait, en 2019, chargé de co-piloter avec la Chambre d'agriculture du Cher la définition du contenu de cette programmation ainsi que d'apporter un appui à l'animation du SAGE Cher amont. Afin de renforcer les liens notamment avec la chargée de mission de l'Etablissement intervenant sur le périmètre du SAGE Yèvre-Auron ainsi qu'avec les services de la Chambre d'agriculture et du Conseil départemental du Cher, il serait proposé de localiser le poste à Bourges dans les locaux de ce dernier.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CHER

**Siège Social**  
2701, route d'Orléans  
BP 10 - ZA Détour du Pavé  
18230 SAINT-DOULCHARD  
Tél : 02 48 23 04 00  
Fax : 02 48 65 18 43  
accueil@cher.chambagri.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

2 QUAI DU FORT ALLEAUME  
45000 ORLEANS

SERVICE ENVIRONNEMENT FILIERES ET  
TERRITOIRES  
NOS REF : EG/JDG/SZ

Saint-Doulchard, le 30 juillet 2018

Monsieur le Directeur,

La Chambre d'agriculture du Cher a entrepris depuis 2017 l'émergence d'un contrat territorial de gestion quantitative et qualitative (CTGQQ) de l'eau, sur la zone de répartition des eaux du département du Cher. Ce territoire englobe les périmètres des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont, sur leur partie du département du Cher.

Les deux Commissions locales de l'eau régissant les activités des deux SAGE, animées par vos services, se sont associées à la Chambre d'agriculture du Cher, avec une volonté partagée de maintien des usages de l'eau sur les territoires, tout en garantissant une qualité conforme aux exigences réglementaires.

Ce contrat a une vocation large de mise en application des programmes d'actions (PAGD) des deux SAGE, sur toutes les activités concernées par les usages de l'eau, qu'elles soient agricoles, industrielles ou domestiques.

Le programme d'actions du CTGQQ se veut efficace et pertinent, réunissant tous les acteurs de l'eau du territoire. Il s'inscrit dans un véritable projet de territoire (économique, environnemental et social), pour le maintien et la reconquête du bon état des masses d'eau.

L'émergence du projet a démarré par la reconnaissance du projet de CTGQQ par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en 2017, pour une durée de 3 ans. Par ailleurs, le Conseil départemental a été sollicité pour un soutien sur ce projet, à la fois financier, mais aussi politique.

Une réunion de lancement a été entreprise en juin 2017, puis un comité de cadrage s'est réuni plusieurs fois pour suivre la rédaction de l'état des lieux de ce contrat.



Ce comité de cadrage réunit les principaux protagonistes porteurs du projet, que sont la Chambre d'agriculture du Cher, les représentants des deux SAGE, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la DDT du Cher et le Conseil départemental du Cher.

Par la suite, des réunions de concertation plus larges sont prévues, avec tous les acteurs de l'eau du territoire, afin d'analyser les données de l'état des lieux et en faire un diagnostic qui sera partagé par tous. Ainsi, la construction d'un programme d'actions pertinent en sera facilitée, avec un objectif de signature d'un Contrat territorial de Gestion quantitative et qualitative (CTGQQ) à l'horizon du début de l'année 2020.

De ce fait, la question du portage final du contrat territorial définitif se pose dès à présent. La question a déjà été abordée lors d'une réunion du comité de cadrage, avec une position affichée du Conseil départemental de ne pas s'investir dans le portage du CTGQQ, qu'il soit simplement politique et/ou financier.

Ce CTGQQ doit avoir un portage fort, par une structure présente sur le territoire, avec une vision globale de tous les usages de l'eau. Nous pouvons imaginer une structuration de l'animation des différents volets qui seront définis, en plusieurs maîtres d'ouvrage (probablement agriculture, collectivité et industrie).

La Chambre d'agriculture n'a pour sa part pas la vocation ni la légitimité de porter la globalité d'un Contrat territorial de cette ampleur, qui irait au-delà des actions destinées au public agricole.

L'établissement Public Loire, par son activité d'animation des deux SAGE concernés, apparaît comme l'acteur privilégié pour assumer le portage principal de ce projet de territoire.

Le CTGQQ ayant un objectif clair de développement territorial, il nous paraît essentiel pour l'avenir du département du Cher que l'EPL puisse donner toute la dynamique à ce projet.

C'est pourquoi la Chambre d'agriculture sollicite officiellement l'Etablissement Public Loire pour cette mission de pilote du Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative sur le département du Cher.

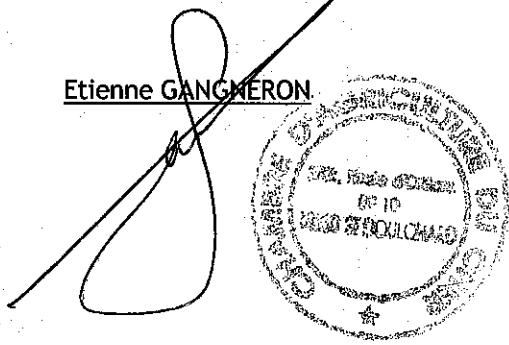
Souhaitant affirmer cette position, je souhaiterais vous rencontrer pour échanger sur le sujet. Mes services se mettront en relation avec vos services pour définir une date commune.



Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président  
de la Chambre d'agriculture du Cher,

Etienne GANGHERON



**2-AOÛT 2018**

RECEPTION LE			
EXPÉDITION			
NUMÉRO			
	Attribution	Copies	
PRE		X	
DIR			
DAV			
D-DE			
D-DE	X		
COM		Agenda	Signalé
			X



**DIRECTION DES DYNAMIQUES  
TERRITORIALES, TOURISTIQUES  
ET ENVIRONNEMENTALES**

SERVICE DE L'EAU

Affaire suivie par Virginie VILLEMEN

Tél. 02 48 25 24 82

virginie.villemin@departement18.fr

N° 191542

19 OCT. 2018

Attribution		
Agenda		
Signaux		

Etablissement Public Loire  
Monsieur le Président  
2 Quai du Fort Alleaume  
45000 ORLÉANS

Bourges, le 16 OCT 2018

**Objet :** Contrat territorial de gestion quantitative et qualitative sur les périmètres des SAGE Cher Amont et Yèvre Auron dans le département du Cher

Monsieur le Président,

Par courrier en date 30 juillet 2018, le Président de la Chambre d'agriculture a interrogé le Conseil départemental du Cher concernant son soutien à la démarche de Contrat territorial de gestion quantitative et qualitative engagée depuis 2017 avec le concours des commissions locales de l'eau Cher Amont et Yèvre Auron.

Pour qu'elle puisse se construire dans le dialogue et aboutir à un programme d'actions partagé, il apparaît nécessaire de s'appuyer sur une gouvernance à l'image des Commissions Locales de l'Eau Cher Amont et Yèvre Auron. Le Conseil départemental du Cher se tiendra aux côtés des présidents de CLE et apportera un appui pour le pilotage de cette démarche.

Par la présente, en qualité de membre de l'Établissement Public Loire, je vous sollicite pour que soit étudié dès 2019 le portage technique de cette démarche de gestion globale de la ressource par vos services. Afin de poursuivre les discussions engagées cet été au sujet de la gouvernance de ce contrat territorial et dans la mesure où l'EP Loire en accepterait la maîtrise d'ouvrage, mes services sont à votre disposition pour construire un plan de financement à partir des reliquats Chambonchard du Département du Cher.

Espérant que cette sollicitation recueille un avis favorable de votre part, et des membres de l'EP Loire, je me tiens à votre disposition pour échanger sur ce projet dans les prochaines semaines.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du conseil départemental,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président  
Jean-Claude MORIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER